

PETITION



Collectif CGT- FSPOEIE

Le système injuste des abattements de zone qui vise à réduire le salaire en fonction de la zone de résidence a été introduit dans la législation du travail sous le régime de VICHY pendant l'occupation allemande.

À cette époque, 6 zones d'abattements de 0% à -40% furent instaurées sur le territoire.

Aujourd'hui, pour les Ouvriers d'Etat, Il subsiste toujours 3 zones:

1^{ère} zone : 0% - 2^{ème} zone : -1,8% - 3^{ème} zone : -2,7% ;

Si à une certaine époque, les zones d'abattements avaient été instaurées pour pallier aux différences de niveaux de vie entre les zones urbaines et rurales, ceci n'est plus justifié aujourd'hui, le coût de la vie s'étant uniformisé et restant sensiblement le même aux quatre coins de la France.

Cette réduction salariale en fonction de sa zone de résidence est injuste et inéquitable, parce ce qu'à classification identique un ouvrier ne perçoit pas le même salaire en fonction de la localisation de son établissement.

Cet abattement a aussi une incidence sur :

- ✚ **La prime d'ancienneté** (perçue par certains OE) **calculée en pourcentage du salaire.**
- ✚ **La prime de rendement également calculée en pourcentage du salaire.**
- ✚ **Le calcul des heures supplémentaires.**
- ✚ **La pension, celle-ci étant calculée sur la classification obtenue depuis au moins six mois et les émoluments perçus les douze derniers mois.**

Comme cela se pratique déjà pour certains Ouvriers de l'Etat, nous exigeons la suppression des abattements de zones qui réduisent notre salaire

Nom	Prénom	Ministère	Service ou établissement	Signature

A retourner rapidement à votre Fédération ou au syndicat auquel vous êtes affilié

Montreuil, le 10 février 2017